Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 059-215903758-20261027-2026_GR_1537-DE

MARCHIENNES
Ville de toutes les passions.

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 octobre 2026

Nombre de Conseillers En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 4 Présents : 23 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 14	L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept octobre à dix-neuf heures Le Conseil Municipal de la Commune de MARCHIENNES s'est réuni en salle du conseil sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire de la Commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins 5 jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
Date de la convocation 19/10/2026 Date d'affichage 19/10/2026	**ETAIENT PRESENTS :** Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Raymond WOLICKI, Régis NOTOT, Eric RENARD, Antoine HALLUIN, Fabrice HOURIEZ, Jean-Claude LEYNAERT, Eloi LEMAIRE, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Cathy NOTOT-GOS, Catherine KOPEC, Frédérique FERREIRA, Dominique LUPINO, Gwendoline GARCIA, Pascale LECLEIRE, Christine MASSET **ETAIENT ABSENTS :** 0 **ONT DONNÉ PROCURATION** : 4 Sylvie ROUSSELLE à Cathy NOTOT-GOS, Mélanie DELANNOIS à Valérie GOUPY, Sandrine SPARTY à Régis NOTOT, Agathe MASTROMONACO à Antoine HALLUIN Formant la majorité des membres en exercice **SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Carole HURIAU

Délibération n° 2026/86/CM/ND
Objet : création d'un poste dans le cadre du dispositif de parcours emploi compétences pour le service Enseignement-Animation-Jeunesse

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;
Vu les articles L5134-19-1 à L5134-19-5 du Code du travail relatifs au contrat unique d'insertion et au Parcours Emploi Compétences ;
Vu l'avis de la commission finances-administration générale, ressources humaines qui s'est réunie le 19 octobre 2026 ;

Considérant que le dispositif du Parcours Emploi Compétences a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, par la conclusion d'un contrat de travail assorti d'une aide de l'État et d'actions d'accompagnement et de formation ;
Considérant que la commune souhaite s'inscrire dans cette démarche en recrutant un agent en Parcours Emploi Compétences afin de renforcer le service Enseignement-Animation-jeunesse ;
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 059-215903758-20261027-2026_GR_1537-DE

Article 1 : Décide de créer un poste dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétences, affecté au service Enseignement-Animation-jeunesse, à raison de 20 heures hebdomadaires, pour une durée de 12 mois ;
Article 2 : Autorise le maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à ce recrutement, notamment à solliciter l'aide de l'État auprès du prescripteur habilité (France Travail, Cap emploi ou mission locale) et à signer le contrat de travail ainsi que tout document afférent à ce dispositif ;
Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, déduction faite de l'aide de l'État ;
Article 4 : Charge le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération ;

Vote du Conseil Municipal : **Unanimité** ☒ Majorité ☐
Pour : 27 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

La secrétaire de séance,
Adjointe à l'environnement,
Carole HURIAU

Le président de séance,
Le Maire,
Claude MERLY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication